**Déclaration de l'Assemblée mondiale de la santé
Covid19 et le handicap
Lundi 18 mai 2020**

L’International Disability and Development Consortium (IDDC) et l’International Disability Alliance (IDA) représentent des organisations de la société civile axées sur le handicap et des organisations de personnes handicapées dans le monde. Ensemble, nous suivons de près l’impact du COVID-19 sur les personnes handicapées et utilisons ces preuves pour consolider la réponse et le rétablissement du COVID-19.

L’IDA et l’IDDC saluent le leadership de l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour la réponse au COVID-19 et accueillent le lancement de la note informative de l’OMS sur les *Considérations relatives aux personnes handicapées à prendre en compte dans le cadre de la pandémie du COVID-19,* ainsi que les récentes mesures prises pour rendre les séances d’informations publiques de l’OMS accessibles à travers le sous-titrage en direct*.* Nous sommes prêts à coopérer pour assurer un accès inclusif aux services et informations sanitaires, conformément à la Convention de l’Organisation des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Certains groupes de personnes handicapées sont plus exposés au risque d’attraper le COVID-19 et de développer des symptômes plus sévères. Ceci est en grande partie dû aux conditions sanitaires, à l’inaccessibilité de l’information et au manque d’intégration de la dimension de handicap dans la conception et la mise en œuvre des mesures de protection.

En ajoutant une pression supplémentaire sur les systèmes sanitaires, le COVID-19 conduit à une réduction ou à l’indisponibilité des services et des médicaments, y compris les technologies d’assistance et de réadaptation, ce qui entraîne un niveau de fonctionnement réduit et une morbidité et une mortalité accrues.

Les personnes handicapées se heurtent à d’importantes barrières dans l'accès aux services et aux informations sanitaires, en particulier dans les pays à revenus faibles et moyens. Cela est souvent dû à la stigmatisation et à la discrimination, au manque d’accessibilité, à une sensibilisation limitée et à une formation insuffisante du personnel sanitaire. Des barrières que la crise exacerbe.

La discrimination multiple et intersectionnelle touche les groupes sous-représentés, y compris les personnes handicapées qui vivent dans des institutions, les personnes sourdes, les malentendantes, les sourdes-aveugles, les femmes et les jeunes filles, ainsi que les personnes autochtones handicapées, les personnes ayant un handicap psychosocial et/ou intellectuel.

Nous sommes très inquiets de voir que certains protocoles et pratiques attribuent moins de valeur à la vie et au bien-être des personnes handicapées, y compris les protocoles de dépistage et pratiques afférentes.

La santé mentale est un défi pour toute personne à cause du stress, de l’anxiété et des incertitudes ; et encore plus pour la plupart des personnes marginalisées, y compris les victimes de violence liée au genre, sans oublier les personnes âgées et les personnes handicapées, qui risquent de se retrouver plus isolées et plus exclues.

Nous appelons les gouvernements, prestataires sanitaires, agences des Nations Unies et tous les acteurs à garantir :

- Que toute politique, programme, action ou omission discriminant directement ou indirectement l’accès aux soins sanitaires soit interdit/e, abandonné/e et immédiatement corrigé/e. Les efforts doivent être bien coordonnés pour garantir que personne ne soit oublié/e.

- Que la communication sur l’épidémie de COVID-19, les mesures et les services de prévention, soit fiable et fournie dans des formats accessibles pour tous, y compris les garçons, les filles, les hommes et les femmes handicapées.

- Que les services sanitaires basiques, y compris la réadaptation, le soutien psychosocial et les services d’interprétation dans les centres médicaux soient adaptés pour prévenir la propagation du virus et continuer à fonctionner.

- Que le personnel sanitaire soit formé en matière de droits et de besoins des personnes handicapées, ainsi qu’en communication inclusive et que toute discrimination basée sur le handicap au moment de fournir des soins médicaux, y compris les décisions de dépistage, soit strictement bannie. Le consentement libre et informé concernant tout traitement doit être assuré pour tous.

- Que les personnes vivant dans des établissements doivent avoir le même accès aux tests, aux traitements médicaux et aux mesures de protection et de prévention.

- Que des mesures appropriées soient prises pour assurer l’accès ininterrompu des femmes et des jeunes filles handicapées aux services et informations de santé sexuelle et reproductive.

- Que les personnes handicapées et leurs organisations soient consultées de manière effective lors de l’élaboration et de la mise en œuvre des plans et programmes de récupération.

- Que la collecte et la diffusion de données ventilées sur le handicap, y compris des données sur le nombre de décès dans les institutions, permette de suivre l’impact du COVID-19 sur les personnes handicapées.